

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -**TPSGC**

11 Laurier St/11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Quebec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Operations Support Systems Division/Systèmes de soutien des activités opérationnelles Portage III 12C1 - 42 11 Laurier Street/11, rue Laurier Gatineau Quebec K1A 0S5

Title - Sujet					
System Integration (SI) Services					
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.		
59017-160009/B			003		
Client Reference No N° de référence du client			Date		
20161265			2017-12-18		
GETS Reference No N° de référence de SEAG					
PW-\$\$XS-005-31998					
File No N° de dossier	File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
005xs.59017-160009					
Solicitation Closes - L'invitation pren			in	Time Zone	
at - à 02:00 PM			•	Fuseau horaire	
on - le 2018-01-24				Eastern Standard Time	
on - le 2010-01-24				EST	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
McManus, Robert			005xs		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(819) 420-2230 ()			() -		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	//de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	igner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Services intégration du système du projet de renouvellement des outils technologiques de surveillance (ROTS) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), demande de propositions (DP) des Services professionnels en informatique centrés sur les solutions (SPICS) n° 59017-160009/B

Questions et réponses

QUESTION 6: Annexe A, 3.4.6 e) et LVERS – L'énoncé des travaux (annexe A, 3.4.6 e)) indique que « L'entrepreneur peut, à sa convenance, exécuter des travaux de construction d'application dans ses locaux à l'aide de ses propres processus et outils de développement. Il n'est pas autorisé à exécuter à distance des travaux de nature protégée qui nécessitent la transmission de données protégées. » L'énoncé est appuyé par la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) « PARTIE C – MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) » où toutes les exigences de sont marquées « Non ». Toutefois, la PARTIE A, 7. c) dénote le projet comme étant « SECRET » et, ainsi, par défaut, il s'agit d'un projet classifié.

Comme l'énoncé des travaux indique clairement que l'entrepreneur ne peut pas mener de travaux de nature secrète hors site et que tous les travaux PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS seront réalisés sur place pour le BSIF, on demande que la LVERS soit modifiée pour réduire le niveau de sécurité des renseignements à « Protégé B », ce qui correspond à la nature des travaux qui seraient permis au bureau de l'entrepreneur.

<u>RÉPONSE 6</u>: La LVERS des services professionnels communs ne peut être modifiée. Pour éclaircir les exigences en matière de sécurité, les ressources auront besoin d'une cote de sécurité de niveau « Secret » et d'une vérification de fiabilité, comme applicable à la catégorie de ressource et détaillé dans le guide de classification de sécurité publié avec la DP (pages 228 à 231 du fichier .pdf, à la suite de la LVERS). La LVERS ne signifie pas que les installations de l'entrepreneur, à partir desquels il peut opter d'exécuter des travaux de développement de l'application à l'aide de données d'essais, doivent avoir une attestation de sécurité de niveau « Secret ». De plus, l'entrepreneur ne travaillera pas avec des documents sensibles hors site.

QUESTION 7: Dans les critères d'évaluation énoncés dans le tableau C-8.6 Spécialiste de la mise au point de SharePoint, au point c), on indique le nombre de points que le soumissionnaire peut obtenir s'il aborde « chacun des points des critères cotés au point d) ». Le client peut-il confirmer que le document devrait plutôt indiquer « chacun des points des critères cotés au point c) »?

<u>RÉPONSE 7</u>: Oui, la DP a été corrigée. À cet égard, reportez-vous à la modification apportée à la demande de propositions ci-dessous.

QUESTION 8: Dans les critères d'évaluation énoncés dans le tableau C-8.6 Spécialiste de la mise au point de SharePoint, au point d), on indique le nombre de points que le soumissionnaire peut obtenir s'il aborde « chacun des points des critères cotés au point e) ». Le client peut-il confirmer que le document devrait plutôt indiquer « chacun des points des critères cotés au point d) »?

RÉPONSE 8 : Oui, la DP a été corrigée. À cet égard, reportez-vous à la modification apportée à la demande de propositions ci-dessous.

MODIFICATIONS À LA DP

 Annexe 4.1 – Critères d'évaluation technique, tableau C-8.6 Spécialiste de la mise au point de SharePoint

SUPPRIMER:

- c) Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide des descriptions de projets, que le spécialiste de la mise au point de SharePoint proposé a de l'expérience, acquise dans le cadre d'un projet d'une durée d'au moins six mois dans les six années précédant l'émission de la présente DDP, du prototypage et de la configuration de la plateforme SharePoint (version 2013 ou plus récente) lors de séances de prototypage en interaction avec le client.
- Jusqu'à 10 points par projet (maximum d'un projet), comme suit :
 - 10 points Dans sa réponse, le soumissionnaire :
 - i. aborde chacun des points des critères cotés au point d);
 - ii. démontre tous les aspects de l'expérience de la ressource en fournissant une description du travail effectué à ce titre.
 - 6 points Dans sa réponse, le soumissionnaire :
 - aborde chacun des points des critères cotés au point d);
 - ii. fournit des renseignements qui démontrent certains aspects seulement de l'expérience alléguée.
 - 2 points Dans sa réponse, le soumissionnaire :
 - n'aborde pas tous les points des critères cotés au point d); ou
 - ii. aborde chacun des points des critères cotés au point d), mais ne fournit aucun renseignement qui démontre l'expérience alléquée.
 - 0 point Dans sa réponse, le soumissionnaire n'aborde pas les points des critères cotés du point d).
- d) Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que le spécialiste de la mise au point de SharePoint proposé a de l'expérience, acquise dans le cadre d'un projet d'une durée d'au moins six mois dans les six années précédant l'émission de la présente DDP, dans l'utilisation et l'élaboration d'une architecture d'information gérée fondée sur des métadonnées pour la mise en place de SharePoint (version 2010 ou plus récente).
- Jusqu'à 10 points par projet (maximum d'un projet), comme suit :
 - 10 points Dans sa réponse, le soumissionnaire :
 - aborde chacun des points des critères cotés au point e):
 - ii. démontre tous les aspects de l'expérience de la ressource en fournissant une description du travail effectué à ce titre.
 - 6 points Dans sa réponse, le soumissionnaire :
 - aborde chacun des points des critères cotés au point e);
 - ii. fournit des renseignements qui démontrent certains aspects seulement de l'expérience alléguée.
 - 2 points Dans sa réponse, le soumissionnaire :
 - n'aborde pas tous les points des critères cotés au point e); ou
 - ii. aborde chacun des points des critères cotés au point e), mais ne fournit aucun renseignement qui démontre l'expérience alléguée.
 - 0 point Dans sa réponse, le soumissionnaire n'aborde pas les points des critères cotés du point e).

• et INSÉRER :

c) Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide des descriptions de projets, que le spécialiste de la mise au point de SharePoint proposé a de l'expérience, acquise dans le cadre d'un projet d'une durée d'au moins six mois dans les six années précédant l'émission de la présente DDP, du prototypage et de la configuration de la plateforme SharePoint (version 2013 ou plus récente) lors de séances de prototypage en interaction avec le client.	Jusqu'à 10 points par projet (maximum d'un projet), comme suit : • 10 points – Dans sa réponse, le soumissionnaire : i. aborde chacun des points des critères cotés au point c); ii. démontre tous les aspects de l'expérience de la ressource en fournissant une description du travail effectué à ce titre. • 6 points – Dans sa réponse, le soumissionnaire : i. aborde chacun des points des critères cotés au point c); ii. fournit des renseignements qui démontrent certains aspects seulement de l'expérience alléguée. • 2 points – Dans sa réponse, le soumissionnaire : i. n'aborde pas tous les points des critères cotés au point c); ii. aborde chacun des points des critères cotés au point c); iii. aborde chacun des points des critères cotés au point c), mais ne fournit aucun renseignement qui démontre l'expérience alléguée. • 0 point – Dans sa réponse, le soumissionnaire n'aborde pas les points des critères cotés du
d) Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de descriptions de projets, que le spécialiste de la mise au point de SharePoint proposé a de l'expérience, acquise dans le cadre d'un projet d'une durée d'au moins six mois dans les six années précédant l'émission de la présente DDP, dans l'utilisation et l'élaboration d'une architecture d'information gérée fondée sur des métadonnées pour la mise en place de SharePoint (version 2010 ou plus récente).	Jusqu'à 10 points par projet (maximum d'un projet), comme suit : • 10 points – Dans sa réponse, le soumissionnaire : i. aborde chacun des points des critères cotés au point d); ii. démontre tous les aspects de l'expérience de la ressource en fournissant une description du travail effectué à ce titre. • 6 points – Dans sa réponse, le soumissionnaire : i. aborde chacun des points des critères cotés au point d); ii. fournit des renseignements qui démontrent certains aspects seulement de l'expérience alléguée. • 2 points – Dans sa réponse, le soumissionnaire : i. n'aborde pas tous les points des critères cotés au point d); ou ii. aborde chacun des points des critères cotés au point d), mais ne fournit aucun renseignement qui démontre l'expérience alléguée. • 0 point – Dans sa réponse, le soumissionnaire n'aborde pas les points des critères cotés du point d).